



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3019
29 novembre 1991

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3019e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 29 novembre 1991, à 12 h 30

Président : M. MUNTEANU (Roumanie)

Membres :

Autriche	M. HAJNOCZI
Belgique	M. NOTERDAEME
Chine	M. LI Daoyu
Côte d'Ivoire	M. SERY
Cuba	M. ALARCON de QUESADA
Equateur	M. AYALA LASSO
Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
France	M. ROCHEREAU DE LA SABLIERE
Inde	M. GHAREKHAN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. LOZINSKY
Yémen	M. AL-ASHTAL
Zaire	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA
Zimbabwe	M. ZENENGA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 12 h 30.

FELICITATIONS AU REPRESENTANT DU ZAIRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter notre collègue et ami le Représentant permanent du Zaïre, l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, de sa nomination en tant que Ministre des affaires étrangères de son pays. Nous lui souhaitons plein succès dans ce nouveau poste important au sein de son gouvernement.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier pour les félicitations chaleureuses que vous m'avez adressées à l'occasion de ma nomination aux fonctions de Ministre des affaires étrangères de mon pays. Je saisis cette occasion pour exprimer à tous les membres du Conseil, au Secrétaire général et à tous ses collaborateurs mes sentiments profonds de gratitude pour la collaboration sincère dont j'ai bénéficié durant mon mandat au sein du Conseil de sécurité. Je voudrais vous remercier une fois de plus et vous dire tout le plaisir que j'ai eu à oeuvrer à vos côtés au sein du Conseil de sécurité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (S/23233 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 21 mai au 20 novembre 1991, tel qu'il figure dans le document S/23233 et Corr.1. Ils sont également saisis d'un projet de résolution, contenu dans le document S/23250, qui a été préparé lors des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/23250.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, France, Inde, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yémen, Zaïre, Zimbabwe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 722 (1991).

A propos de la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

"Comme on le sait, il est dit au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/23233 et Corr.1) :

'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.